

GRADES ET CLASSES	SOLDE	CADRE	DÉSIGNATION DU GRADE servant de base à la fixation de la pension
	francs		
Administrateurs en chef.....	1 ^{re} classe. 46,500 à 47,000 2 ^e classe. 45,000 à 16,000	Un quart au maximum de l'effectif des administrateurs.	Commissaire de la marine. Commissaire-adjoint de la marine.
Administrateurs.	1 ^{re} classe. 43,000 à 44,500 2 ^e classe. 41,000 à 42,500 3 ^e classe. 9,500 à 10,500		La moitié au maximum de l'effectif des administrateurs adjoints.
Administrateurs adjoints	1 ^{re} classe. 8,000 à 9,000 2 ^e classe. 6,500 à 7,500 3 ^e classe. 5,000 à 6,000	Sous-Commissaire de la marine. Idem. Aide-Commissaire de la marine.
Administrateurs stagiaires : .	4,000 à 4,500	Idem.

NOTA. — La solde d'Europe est fixée d'une manière uniforme à la moitié de la solde coloniale.

Art. 2. Le Ministre désigne les colonies dans lesquelles les administrateurs coloniaux sont appelés à servir. Ils sont placés sous l'autorité directe des gouverneurs généraux et gouverneurs, qui en disposent suivant les besoins du service.

Art. 3. La moitié des vacances dans les emplois d'administrateur-adjoint de 3^e classe est réservée aux administrateurs stagiaires.

Les administrateurs stagiaires sont recrutés :

1^o Sans concours :

Parmi les élèves brevetés de l'école coloniale réunissant les conditions stipulées par les décrets qui règlent le fonctionnement de ladite école ;

2^o Après un concours dont le programme et les règles sont arrêtés par le Ministre :

Parmi les candidats pourvus soit d'un diplôme de licencié en droit, ès sciences ou ès lettres ou de docteur en médecine ; soit un diplôme de l'Ecole des chartes, de l'Ecole des langues orientales vivantes, de l'Ecole des hautes études commerciales, d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, de l'Institut national agronomique ou de l'Ecole des sciences politiques ; soit d'un certificat attestant qu'ils ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole spéciale militaire, de l'Ecole navale, de l'Ecole nationale supérieure des mines, de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, de l'Ecole coloniale, de l'Ecole centrale des arts et manufactures ou de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, et parmi les can-